



Doublage collé- 1x Doublissimo® BA 13 PV 3.80 - 13+120- 4m- lambda 0,032- R 3,8 m2.k/w- Support Parpaing creux

Description

Les complexes de doublage thermo-acoustiques de la gamme Doublissimo® se présentent sous forme de panneaux. Ils sont constitués de plaques de plâtre Placo® standard ou techniques collées sur un panneau de polystyrène expansé (PSE) graphité et élastifié de conductivité thermique = 0,032 ou 0,030 W/m.K (gris). Cette solution, constituée de plaque Doublissimo® BA 13 PV est destinée à un complément d'isolation et est munie d'un film pare-vapeur, à haute résistance à la diffusion de la vapeur d'eau. Ce complexe a une réaction au feu B-s1, d0, d' une conductivité thermique de 32 mW/m.K et une résistance thermique de 3,80 m².K/W.

Domaines d'emploi

Les complexes de doublage thermo-acoustique de la gamme Doublissimo® renforcent l'isolation thermique et acoustique des parois auxquelles ils sont associés et sont adaptés à tous les types de constructions. Ils sont recommandés en logements collectifs et bâtiments non résidentiels ou tout autre projet nécessitant une isolation à la fois thermique et acoustique des murs. Pour un complément d'isolation ou habillage de mur : Doublissimo® avec un R de 1,3 à 1,9. Pour une isolation performante : Doublissimo® avec un R de 2,55 à 6,05.

Performances

Type de solution	Type	Doublissimo®
Parement		1x Doublissimo® BA 13 PV 3.80 - 13+120
Isolation	Type d'isolant	PSE
	Épaisseur d'isolant	120 mm
	Type de mur support	Parpaing creux
	Résistance thermique du support	0,23 m ² .K/W
	Résistance thermique de l'isolant	3,8 m ² .K/W
Ossature	Coefficient Up	0,24
	Hauteur limite	4,00 m
	Épaisseur totale	133 mm
Tapée de menuiserie		140 mm
Perméance		P2
Performances acoustiques	Gain acoustique Δ R_A	+9 dB
Résistance aux chocs		120 J

Justificatifs

Référence RE acoustique : AC 09-26021964
DTA/DTU : DTU 25.42

Notes

Note générale: Hauteur limite ERP = 4m dalle à dalle Reprise obligatoire entre panneaux au-delà de 3,6m Hors ERP, Pas de limite de hauteur.

Estimation Placo® sur bases règles ThU 2012.